

Bordereau de signature

DEC2019_0073



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	09/05/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	09/05/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-09)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2019_ 0073

DÉCISION

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE NOISIEL D'OBJETS DE COLLECTION AU COLLÈGE LE LUZARD À L'OCCASION DU PROJET « MÉMOIRE DE NOTRE TERRITOIRE : LES COLONIAUX À NOISIEL »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2017_200 du Conseil Municipal de Noisiel du 20 novembre 2017, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la Convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service patrimoine et tourisme de Noisiel de valoriser le patrimoine local dans toutes ses composantes par des actions diversifiées, notamment à destination du jeune public,

CONSIDÉRANT l'organisation par le collège Le Lizard d'un projet pédagogique portant sur l'histoire et le patrimoine de Noisiel, notamment la Première Guerre mondiale,

CONSIDÉRANT la demande d'emprunt du collège Le Lizard d'objets et archives de collection dans le cadre d'une exposition consacrée à la vie des soldats et au Chocolat-Menier,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : *il est conclu avec le collège Le Lizard, représenté par son principal, Monsieur Jean-François Chalvet, une convention visant la mise à disposition d'objets et archives de collection à l'occasion de l'exposition « Les coloniaux à Noisiel », dans l'enceinte du collège, du 16 au 20 mai 2019.*



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision n° DEC-0073 portant sur la mise à disposition par la ville de Noisiel d'objets et archives de collection au collège Le Lizard, dans le cadre du projet « mémoire de notre territoire »

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le principal du collège Le Lizard,
- Madame le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 07 MAI 2019

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	09 MAI 2019
Affiché le	09 MAI 2019
Notifié le	09 MAI 2019
Publié le	09 MAI 2019



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE DE NOISIEL D'OBJETS DE
COLLECTION ET D'ARCHIVES AUPRÈS DU COLLÈGE LE LUZARD
DANS LE CADRE DE SON PROJET D'EXPOSITION « LES COLONIAUX À NOISIEL »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le collège Le Lizard
2 cours des Roches
77186 Noisiel

Représenté par son principal
Monsieur Jean-François CHALVET

Ci-après dénommé le PRENEUR
D'une part,

ET

la Ville de NOISIEL
Hôtel de ville - 26 place Emile-Menier
77186 Noisiel

Représentée par son maire
Monsieur Mathieu VSKOVIC

Ci-après dénommé le PRÉTEUR,
D'autre part.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition par la Ville de Noisiel d'objets et documents d'archives traitant du Chocolat-Menier et de la Guerre de 1914-1918 à Noisiel, dans le cadre du projet « Mémoire de notre territoire : les soldats coloniaux à Noisiel » au collège Le Lizard du 16 au 20 mai 2019 inclus, dans le but de les exposer au sein du collège.

ARTICLE 2 : descriptif du prêt

Les objets et documents se composent de : voir tableau joint en annexe

ARTICLE 3 : assurance et cautionnement

L'ensemble des objets sera assuré par le PRENEUR par une police tout risque clou à clou pour une valeur de 1218,00 euros. Le PRENEUR n'est pas assujetti à cautionnement.

**Noisiel, Ville d'art et d'histoire
PATRIMOINE ET TOURISME**

ARTICLE 4 : prise en charge, transport et contrôle

- 1) le PRÊTEUR s'engage à mettre les objets à disposition du preneur à compter du 13 mai 2019 et jusqu'au 24 mai 2019 inclus.
- 2) Le PRENEUR s'engage à :
 - mettre les objets sous vitrines sécurisées,
 - en cas de perte, de vol ou de détérioration, à prendre en charge le remplacement ou la réparation,

ARTICLE 5 : conditions de sécurité et de conservation

Le PRENEUR s'engage à assurer la surveillance de l'exposition pendant les heures d'ouverture au public et à doter la salle d'un dispositif anti-incendie et anti-intrusion.

Le PRENEUR se porte garant des moyens techniques mis en œuvre pour maintenir le contenu de l'exposition dans les conditions de conservation nécessaires à sa protection (climatisation, hygrométrie...)

ARTICLE 6 : préservation des droits

Le partenariat des deux collectivités sera systématiquement mentionné dans l'ensemble des supports et médias destinés à assurer la communication et la promotion de l'exposition.

Toute utilisation des supports de l'exposition pour des opérations publicitaires fera mention de la propriété du PRÊTEUR par l'apposition de ses logos (« Ville de Noisiel » et « Villes et Pays d'art et d'histoire »).

Le PRENEUR fournira à la Ville de Noisiel copie de toute publication réalisée dans le cadre de l'exposition, ainsi que des articles de presse parus à cette occasion.

ARTICLE 7 : durée

Le présent accord prend effet à compter de sa signature.

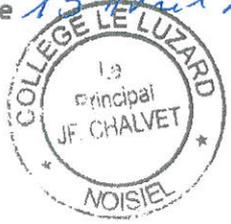
Le Maire,

Mathieu Visković
Noisiel, le 07 MAI 2019



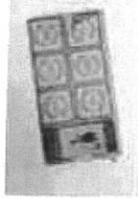
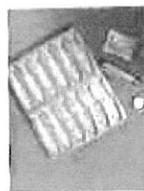
Le Principal du collège Le Lizard

Jean-François Chalvet
Noisiel, le 15 Mai 2019



Proposition de prêt pour le projet Coloniaux au collège Le Luzard

Désignation	Datation	Matériaux	Dimensions HxLxP en cm	N° Inv.	Loc.	Valeur assurance	visuel
Plaque émaillée "Chocolat Menier : en vente ici", Japy frères	vers 1890	Tôle émaillée	24x42	0289-1	B1	122,00 €	
Grande caisse de transport chocolat Menier avec ferrures et crochets	1890-1920	Bois + métal	35x38x74	0262	PS	100,00 €	
Boite en bois pour tablettes 5 centimes Chocolat Menier	vers 1920	Bois + métal	10,5x26x19,5 fermée 30x26x19,5 ouverte	0224-2	0261	71,00 €	
(rare) boite Chocolat Menier en poudre	Après 1903	Métal et carton	16,5x6,5x10,5	0132	B5	100,00 €	
Boite métal gaufrée tablettes crème Chocolat Menier	1903-1918	Fer blanc	11x20x26	0191	B13	23,00 €	
Boite en bois Chocolat Menier « cartouches » en poudre	1900-1920	Bois	12,5x16x40,5 fermée 29x16x40,5 ouverte	0222-1	0261	230,00 €	
Tablette de vitrine Chocolat Menier	1900	Faïence	2,5x16x8	019	B24	48,00 €	

Désignation	Datation	Matériaux	Dimensions HxLxP en cm	N° Inv.	Loc.	Valeur assurance	visuel
Tablette factice chocolat Menier - Petite Bouisset	1922	bois - aluminium et papier imprimé	0,5x15,5x8	0110	B7	77,00 €	
Boite tablettes petits goûters Chocolat Menier	1905	Carton + papier	4x19x13	0115	B17	77,00 €	
cabosses séchées (1 entière fermée et 1/2 ouverte) + fèves de cacao	NC	NC	NC	NC	NC	20,00 €	
Assortiment de moules en fer blanc marque Létang pour Chocolat-Menier	1900-1920	fer blanc	plusieurs formats	Mo5 Mo17 Mo18 Mo26	PS	60,00 €	
Guêtres d'officier	1914-1918	Cuir + métal	30 x diam 11	NC	NC	30,00 €	
Quart réglementaire du soldat	1914-1918	fer étamé	6 x diam 12	2014-03-01	PS	10,00 €	
État du nombre de lits occupés Hôpital N°8 de Noisiel (archive papier sous cadre)	1914-1918	Papier écriture manuscrite	31 x 40	2004-01-10	AM	20,00 €	

Proposition de prêt pour le projet Coloniaux au collège Le Luzard

Designation	Datation	Matériaux	Dimensions HxLxP en cm	N° inv.	Loc.	Valeur assurance	visuel
2 Brassards Société de secours aux militaires de Lagny	Début XXe	textile imprimé	8 x 36	NC	PS	20,00 €	
Tronc-urne de la Société de secours mutuel de Torcy	Début XXe	fer blanc	17 x diam 11	NC	GS	10,00 €	
Lot de cartes postales et photographies anciennes : photographies de l'hôpital et/ou écrits de soldats ou personnel médical	1914-1918	carton imprimé (procédés photo-mécanique)	9 x 13,5cm	Détail préciser	PS	200,00 €	
total valeur d'assurance						1 218,00 €	